



RCS : EPINAL

Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 40092

Numéro SIREN : 477 769 178

Nom ou dénomination : EUROPENERGIE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2017 sous le numéro de dépôt 77

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
EPINAL

## RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch  
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

C F G S SA  
ZA RANFAING  
SAINT-NABORD - BP 50048  
88202 REMIREMONT CEDEX

V/REF :  
N/REF : 2004 B 40092 / 2017-A-77

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 09/01/2017, les actes suivants :

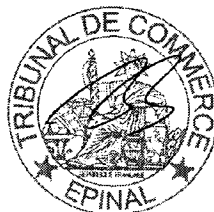
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 12/10/2016  
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

EUROPENERGIE DISTRIBUTION  
Société par actions simplifiée  
24B rue René Didierjean  
88130 Charmes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-77 le 09/01/2017  
R.C.S. EPINAL 477 769 178 (2004 B 40092)

Fait à EPINAL le 09/01/2017,  
LE GREFFIER



**EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée au capital de 888 000 euros**  
**Siège social : 24 Bis, rue René Didierjean 88130 CHARMES**  
**RCS EPINAL 477.769.178**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 12 OCTOBRE 2016**

L'an Deux Mille Seize,  
Le 12 octobre,  
A 12 heures 30,

Les associés de la société EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 24 Bis, rue René Didierjean 88130 CHARMES, sur convocation faite par conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe COLNE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yannick PIERRAT est désigné comme secrétaire.

La société SONEG, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 148 actions sur les 148 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

ph c

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du président,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société, en qualité de tête du groupe EED, était tenue d'établir des comptes consolidés, et, par conséquent, tenue de désigner un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et un Co-Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la société NEXIOM AUDIT, domiciliée 36, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

Il est rappelé que la société NEXIOM AUDIT a été amenée à vérifier, au cours des deux derniers exercices, l'opération d'apport en nature des titres de la société C.C.D ENERGIES , dans le cadre de l'augmentation de capital du 26 septembre 2014, ainsi que l'opération de transformation de la société en société par actions simplifiée , décidée le 26 septembre 2014.

- la société NEXIOM AUDIT & ASSOCIES, domiciliée 75, rue du chanve 57050 LONGEVILLE LES METZ, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Les commissaires aux comptes ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

phc

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le secrétaire



**EuropEnergie**  
**Distribution**  
24 bis, rue René Didierjean  
**88130 CHARMES**  
Tél. 03 29 38 03 20 - Fax. 03 29 38 80 73  
SIRET 477 769 178 00013  
TVA Intracom. : FR44 477 769 178